

**Volet B****Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé  
au  
Moniteur  
belge

\*05185887\*

TRIBUNAL DE COMMERCE

13-12-2005

N° 116

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/12/2005 - Annexes du Moniteur belge

**Dénomination : MURIO**

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siege : Galerie des Halles 14 à 1348 Louvain-la-Neuve

N° d'entreprise : 0465790040

**Objet de l'acte : SUPPRESSION DE LA VALEUR NOMINALE DES PARTS SOCIALES -  
EXPRESSION DU CAPITAL EN EUROS - REFONTE COMPLETE DES  
STATUTS - POUVOIRS**

Il résulte du procès-verbal dressé par le notaire associé Stéphanie LAUDERT, à La Hulpe, le trente nombre deux mille cinq (enregistré 4 rôles sans renvoi à Ottignies-Louvain-la-Neuve le 6/12/2005 volume 168 folio 29 case 14 Reçu 25 euros. L'Inspecteur Principal (S) ai L. Bocken) que l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée « MURIO » ayant son siège à Louvain-la-Neuve, Galerie des Halles 14, a notamment pris les résolutions suivantes :

1/ Suppression de la valeur nominal des parts sociales

L'assemblée a décidé de supprimer la valeur nominale des parts qui seront désormais sans mention de valeur nominale

2/ Expression du capital en Euros

L'assemblée a décidé, sur base d'un taux de conversion de quarante virgule trente-trois nonante-neuf (40,3399), d'exprimer le capital social en Euros. Ledit capital sera donc de dix-huit mille cinq cent nonante-deux euros un cent 18 592,01 Eur).

3/ Refonte complète des statuts

L'assemblée a décidé de mettre les statuts en conformité avec les résolutions qui précèdent et le nouveau Code des sociétés.

En conséquence, l'assemblée a décidé d'adopter le texte des statuts tel que déposé en même temps que les présentes.

4/ Pouvoirs

L'assemblée a conféré tous pouvoirs au gérant pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

**POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME**

Déposé en même temps :

- une expédition de l'acte ;

- la coordination des statuts

Signé François Kumps, notaire associé à La Hulpe

Mentionner sur la dernière page du **Volet B****Au recto** Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** Nom et signature